

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00183

Numéro SIREN : 318 673 027

Nom ou dénomination : sudconseil.com

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 14469

Sudconseil.com

SAS au capital de 22.000 Euros

**Siège social : 35 rue de Paris
06000 NICE**

318 673 027 R.C.S. NICE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize octobre à quatorze heures, les associés de la SAS sudconseil.com se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation régulièrement faite par le Président.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- M. Gilles REYNIER
Propriétaire de
QUATRE CENT QUARANTE actions, ci..... 440 actions

- Madame Myriam CARULLA BOVIS
Propriétaire de
DEUX CENT SOIXANTE QUINZE actions, ci..... 275 actions

- Monsieur Mathieu DENIS
Propriétaire de
TROIS CENT QUATRE-VINGT CINQ actions, ci..... 385 actions

Soit l'ensemble des associés titulaires des MILLE CENT parts, ci...1.100 parts
Composant le capital social.

L'assemblée réunissant la présence de tous les associés peut valablement délibérer.
La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles REYNIER, Président.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport du Président,

M Gilles Reynier

- La lettre de démission de Madame Pauline CAPEZZONE
- Le projet des résolutions qui seront soumises aux associés,
- Un exemplaire des statuts.

M. le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Madame Pauline CAPEZZONE de ses fonctions de Directeur Général.
- Pouvoirs pour les formalités.
- Questions diverses.

Puis, M. le Président donne lecture de son rapport à l'assemblée générale.

« Chers associés,

Nous sommes réunis afin de prendre acte de la démission de Madame Pauline CAPEZZONE de ses fonctions de Directeur Général de la société, conformément à sa lettre de démission du 28 août 2023 prenant effet à la date du 13 octobre 2023.

Vous voudrez bien, en conséquence, approuver par votre vote les résolutions qui vous seront soumises. »

Après que diverses observations aient été échangées, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Pauline CAPEZZONE de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions prises ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à débattre et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par Le Président et les autres associés.

M. Gilles REYNIER



Mme Myriam CARULLA BOVIS



M. Mathieu DENIS.

